

RE 2020 : MAÎTRISER LES RISQUES CONTRACTUELS ET ORGANISATIONNELS



CONTEXTE

La première période de l'application de la réglementation énergétique et environnementale s'est déroulée sans trop de difficultés, en raison du niveau des seuils qui ne nécessitait pas une mise en cause importante des pratiques constructives ou organisationnelles. Il en sera différemment à partir du 1er janvier 2025 dont les valeurs seront abaissées de 13 à 20%.

Le durcissement de cette réglementation présente des aspects cachés qu'il convient de mettre en lumière afin d'apporter les solutions adaptées à deux risques principaux :

1. une redistribution du rôle (et de la rémunération !) de chaque acteur.
2. contentieux notamment pour les missions partielles (renforcement du devoir de conseil).

Le calcul environnemental confère à l'acteur en charge de celui-ci un pouvoir évident sur la maîtrise des projets. Si les architectes veulent conserver celle-ci, il est essentiel qu'ils connaissent le mode de calcul des indicateurs carbone, leurs planifications et les compétences requises. Une méthode de conception efficace et partagée semble constituer un préalable indispensable à la détermination d'une juste répartition des missions et de leurs coûts entre les acteurs sans qu'aucune entité de maîtrise d'œuvre n'en fasse les frais.

Éminemment pragmatique, la formation aborde à travers des exercices individuels et en groupes le processus de conception et son efficacité, depuis l'éventualité d'une mission jusqu'à l'achèvement des travaux.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Chaque participant à la formation sera capable :

- d'apprécier les aspects de la RE 2020 susceptibles de modifier les pratiques des architectes ;
- de mesurer l'intérêt de réaliser en interne le calcul de l'impact carbone des composants ;
- de prévenir les litiges et de mettre en place les précautions contractuelles qui s'imposent tant avec l'équipe de maîtrise d'œuvre qu'avec le maître de l'ouvrage.

LES + DE LA FORMATION

Démonstration de saisie des composants « en live » sur un logiciel agréé (Elodie du CSTB)

Différents documents contractuels appropriables par les architectes aux formats Word et Excel

Formation animée par
JACQUES ALLIER

Modalités d'évaluation :



TARIF : 800 € HT

**INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB:
ARCHITECTURE
RESPONSABLE**

PRÉREQUIS : Aucun

PUBLIC CIBLE :
Architectes et
collaborateurs
techniques d'architectes

**NOMBRE DE JOURS/
HEURES : 2 jours /
14 heures**

DOCUMENTS FOURNIS

L'ensemble des présentations
avec divers documents
complémentaires

**LES MÉTHODES
PEDAGOGIQUES**

- Acquisition de bases théoriques par présentations en vidéo-projection et mise en situation au tour d'exercices destinée à mettre en évidence les interactions entre les acteurs et les difficultés potentielles.
- Méthodes participatives visant à développer l'interactivité entre participants et formateur et entre participants.

JOURNÉE 1

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET DES PARTICIPANTS (30 MN)

- Présentations réciproques des participants et du formateur et recueil des attentes
- Présentation de la formation

GÉNÉRALITÉS ET ASPECTS ÉNERGÉTIQUES (75 MN)

*Objectif : Connaître les nouveautés de la RE 2020 par rapport à la réglementation précédente.
En déceler les risques en vue d'anticiper les évolutions nécessaires des pratiques.*

- Les textes réglementaires applicables
- Exigences énergétiques
- Zooms divers

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (165 MN)

*Objectif : Connaître plus spécifiquement les nouveaux indicateurs environnementaux d'une opération.
En déceler les risques en vue d'anticiper les évolutions nécessaires des pratiques.*

- ACV et RE 2020
- Base INIES et FDES / PEP
- Le Calcul ACV concrètement

INTERROGATIONS (90 MN)

Objectif : Identifier les risques générés par la RE 2020 susceptibles d'impacter l'organisation, la rémunération et contractualisation des missions ainsi que les conditions d'exercice de maîtrise d'œuvre.

- Généralités
- Aspects organisationnels, économiques, contractuels

JOURNÉE 2 *La journée 2 se caractérise par de nombreux exercices d'application et de réflexion.*

DÉMONSTRATION DE LA SAISIE D'UN PROJET (45 MN)

Objectif : Connaître les nouveautés de la RE 2020 par rapport à la réglementation précédente. En déceler les risques en vue d'anticiper les évolutions nécessaires des pratiques.

- Présentation de la saisie des composants d'un projet sur logiciel CSTB : Elodie by CYPE

EXIGENCES ET CONTRÔLES DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (105 MN)

Objectif : Connaître les obligations relatives au respect des exigences énergétiques et environnementales lors de l'achèvement des travaux pour déterminer les mesures adéquates à prendre... lors du DCE

- Obligations et justificatifs à fournir à l'achèvement des travaux
- Conditions nécessaires à une conformité réglementaire énergétique et environnementale
- Exercice sur les attitudes à adopter en fonction de 4 situations potentielles
- Clauses techniques et administratives à incorporer dans les DCE

STRATÉGIE DE PROJET DU CONTRAT SIGNÉ AU DCE (150 MN)

Objectif : Savoir coconstruire une méthodologie de conception pour satisfaire du premier coup aux obligations énergétiques et environnementales RE2020 dans une stratégie de projet.

- Attestation à fournir lors du dépôt de permis de construire
- Les acteurs et leurs rôles
- Exercice d'organisation

PRÉCAUTIONS CONTRACTUELLES (DE LA POTENTIALITÉ D'UN PROJET À LA SIGNATURE DU CONTRAT)

Connaître les précautions contractuelles permettant de minimiser les risques induits par la RE2020. – Risques et solutions avec le maître d'ouvrage (exercice)

- Risques et solutions entre les co ou sous-traitants
- Exemples de clauses et d'outils contractuels (documents appropriables remis)

CONCLUSIONS DE LA FORMATION

- Reprise des attentes formulées en début de formation et tour de table interrogatif sur le ressenti de chaque participant.